

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 28 septembre 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Congrès HLM

A l'occasion de l'ouverture du congrès HLM 2021 à Bordeaux, le Premier ministre a annoncé les suites que le Gouvernement allait donner aux premières propositions de la commission présidée par François Rebsamen afin d'inciter les collectivités territoriales à délivrer des permis de construire dans les territoires tendus.

Pour les logements sociaux agréés en 2021 et jusqu'en 2026, soit la fin du mandat municipal, l'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) fera l'objet d'une compensation de la part de l'Etat pendant 10 ans. Une clause de revoyure à miparcours permettra de vérifier que cette mesure a bien atteint son objectif.

Pour dynamiser la production d'une offre pérenne portée par des investisseurs institutionnels, le Gouvernement remplacera l'exonération de la TFPB pour les logements intermédiaires achevés à compter de 2023 par un crédit d'impôt d'un montant équivalent au bénéfice des porteurs de projet.

Dans chaque territoire tendu, des contrats de relance du logement seront signés, avec des objectifs de construction de logements collectifs donnant lieu au versement d'une aide forfaitaire. 175 M€ du plan de relance seront redéployés à cette fin.

Pour lever la contrainte foncière, l'Etat fera preuve de transparence avec la mise en place d'un inventaire en temps réel des parcelles cessibles. Il engagera le recensement exhaustif des ressources foncières disponibles dans les territoires en tension. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé d'ici la fin de l'année pour des projets de construction, exemplaires sur l'optimisation des droits à construire, ciblés sur le logement social, le logement intermédiaire et le logement étudiant.

Enfin, les propriétaires privés seront incités à proposer des loyers plafonnés dans le parc existant grâce au dispositif « Louer abordable » qui sera rendu plus attractif pour les logements en territoires tendus.

Contacts: 01 42 75 50 78/79 – <a href="mailto:communication@pm.gouv.fr">communication@pm.gouv.fr</a>